

États financiers vérifiés 2001-2002

NOTA : Ce document est présenté en annexe au rapport annuel de 2001-2002 de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC). Le conseil d'administration des biens non publics a approuvé ces états financiers vérifiés et examinés le 12 mars 2002. Les états financiers détaillés sont imprimés séparément du rapport annuel pour répondre aux besoins particuliers des parties les ayant exprimés et pour minimiser les coûts d'impression et de distribution du rapport annuel.

Table des matières

Section 1	page 1
États financiers de CANEX	
Section 2	page 12
États financiers pour les Produits propres au RARM 1	
États financiers pour les Programmes soutenus par le CT	
Section 3	page 19
États financiers pour la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes	
Section 4	page 28
États financiers pour le Fonds central des Forces canadiennes	
Section 5	page 42
États financiers pour le Régime de retraite des employés des Fonds non publics	
Section 6	page 53
Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC	
Section 7	page 58
États financiers pour les Régimes d'assurance collective des employés des Fonds non publics	

Section 1



États financiers de CANEX

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration des Biens non publics,

Nous avons vérifié les bilans de CANEX au 24 février 2002 et au 25 février 2001 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de CANEX. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de CANEX au 24 février 2002 et au 25 février 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Arthur Andersen
Le 14 mai 2002
Ottawa, Canada

CANEX

BILANS

(En milliers de dollars)

	Au 24 février 2002 \$	Au 25 février 2001 \$
ACTIF		
À court terme		
Espèces et quasi-espèces (note 3)	4 195	1 141
Débiteurs	9 711	9 272
Stocks	16 440	17 002
Frais payés d'avance	348	311
Total de l'actif à court terme	30 694	27 726
Immobilisations (notes 4 et 9)	16 166	16 547
Encaisse en fiducie (note 3)	960	1 200
Moins : le passif correspondant (note 3)	(960)	(1 200)
	-	-
Total de l'actif	46 860	44 273
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 887	7 343
Tranche des emprunts à rembourser au cours du prochain exercice (note 5)	1 649	1 672
Total du passif à court terme	10 536	9 015
Tranche des emprunts à rembourser à long terme (note 5)	8 916	8 352
Total du passif	19 452	17 367
CAPITAUX PROPRES		
Capital d'apport (note 6)	23 112	23 132
Bénéfices non répartis	5 879	5 361
Écart de conversion	(1 583)	(1 587)
Total des capitaux propres	27 408	26 906
Total du passif et des capitaux propres	46 860	44 273

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CANEX

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

(En milliers de dollars)

	Exercice terminé le 24 février 2002 \$	Exercice terminé le 25 février 2001 \$
Ventes	122 461	116 524
Coût des marchandises vendues et des services fournis	<u>93 859</u>	<u>89 041</u>
Bénéfice brut	28 602	27 483
Autres produits (note 7)	<u>5 862</u>	<u>5 312</u>
	<u>34 464</u>	<u>32 795</u>
Charges d'exploitation		
Salaires	16 569	15 655
Autres charges d'exploitation	8 625	7 857
Amortissement	2 375	2 161
Contributions au Fonds central (note 8)	458	371
Intérêts (note 5)	384	348
	<u>28 411</u>	<u>26 392</u>
Bénéfice d'exploitation	6 053	6 403
Réduction de valeur d'immobilisations (note 9)	(927)	-
Frais liés à la désaffectation des postes d'essence (note 10)	(330)	-
Redevances et contributions (note 11)	<u>(4 278)</u>	<u>(3 584)</u>
Bénéfice net	518	2 819
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	<u>5 361</u>	<u>2 542</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u><u>5 879</u></u>	<u><u>5 361</u></u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CANEX

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En milliers de dollars)

	Exercice terminé le 24 février 2002 \$	Exercice terminé le 25 février 2001 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	518	2 819
Ajouter les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	2 375	2 161
Perte provenant de la cession d'immobilisations	123	43
Réduction de valeur d'immobilisations	927	-
	<u>3 943</u>	<u>5 023</u>
Variation nette des éléments hors caisse d'actif et de passif d'exploitation	<u>1 623</u>	<u>(2 348)</u>
Encaisse provenant des activités d'exploitation	<u>5 566</u>	<u>2 675</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(3 107)	(3 554)
Produit de la cession d'immobilisations	63	79
Encaisse affectée aux activités d'investissement	<u>(3 044)</u>	<u>(3 475)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts contractés	2 660	2 006
Remboursement d'emprunts	(2 119)	(1 716)
Encaisse provenant des activités de financement	<u>541</u>	<u>290</u>
Incidence de la fluctuation du taux de change sur les espèces et quasi-espèces	<u>(9)</u>	<u>(45)</u>
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	<u>3 054</u>	<u>(555)</u>
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>1 141</u>	<u>1 696</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>4 195</u>	<u>1 141</u>
Répartition des espèces et quasi-espèces :		
Dette envers le FCFC	(4 006)	(6 853)
Placements à court terme	8 201	7 994
	<u>4 195</u>	<u>1 141</u>
Renseignement supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	<u>384</u>	<u>348</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24 février 2002 et 25 février 2001

(En milliers de dollars)

1. ORGANISATION

Les Économats des Forces canadiennes (CANEX), division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC), exploitent leurs commerces sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense en vertu de ses responsabilités à l'égard des Fonds non publics. La responsabilité de l'administration des activités de CANEX incombe au conseil d'administration des Biens non publics.

Au Canada, cette entreprise exploite, sous le nom de CANEX, des commerces dans les bases, les escadres et les unités des Forces canadiennes. À la base aérienne de l'OTAN, à Geilenkirchen, en Allemagne, des commerces semblables sont exploités sous le nom de NATEX conformément à un accord de concession (« contrat avec NATEX ») entre CANEX et le QG de la composante E-3A de la NAEWF. CANEX exploite aussi, en Allemagne, un commerce de vente de produits automobiles sous le nom de AMSTO.

La quasi-totalité des bénéfices de CANEX sont distribués aux fonds des bases, des escadres et des unités où CANEX exploite des commerces. NATEX distribue les bénéfices à la base de l'OTAN conformément au contrat avec NATEX.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. À titre d'entreprise publique exploitant des commerces, CANEX prépare ses états financiers comme ceux d'une entreprise privée. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

Présentation des états financiers

Les états financiers regroupent les comptes de CANEX, de NATEX et de AMSTO. Aux fins des états financiers, ces entités sont regroupées et désignées sous le nom de CANEX. Toutes les opérations importantes entre les diverses entités ont été éliminées.

Le ministère de la Défense nationale met gratuitement à la disposition de CANEX certains services et installations. Par conséquent, les états financiers ci-joints ne reflètent que l'actif qui appartient à CANEX et les coûts qui sont à sa charge.

Comptabilisation des produits

Les produits de la vente de marchandises sont comptabilisés au moment où le client accepte la marchandise. Les redevances des concessions et les frais administratifs sont comptabilisés conformément aux dispositions des ententes.

Conversion des devises étrangères

L'actif et le passif de NATEX et de AMSTO sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges en devises sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Tous les gains ou pertes de change sont inscrits au poste « Écart de conversion » dans les capitaux propres.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24 février 2002 et 25 février 2001

(En milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette réduite de la marge normale de bénéfice, le coût étant déterminé selon la méthode de l'inventaire au prix de détail pour la quasi-totalité des stocks.

Impôts sur les bénéfices

CANEX, entité non constituée en personne morale en exploitation au sein du ministère de la Défense nationale, n'est assujéti à l'impôt sur le revenu ni au Canada ni en Allemagne.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative aux taux suivants :

Bâtiments	5 %
Véhicules et matériel informatique	24 %
Agencements et équipement	12 %
Améliorations locatives	9 %

Estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués surtout d'espèces et de quasi-espèces, de débiteurs, de crédateurs, de charges à payer et d'emprunts. Sauf pour les emprunts, ces soldes, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers des exercices 2001-2002 et 2000-2001, se rapprochent de leur juste valeur. Les emprunts ne sont pas des valeurs cotées en bourse et, par conséquent, leur valeur juste est difficile à évaluer.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

CANEX recourt au Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) pour ses services bancaires au Canada. L'encaisse comprend les sommes déposées et les découverts bancaires auprès du FCFC. NATEX recourt à des services bancaires locaux et certains fonds sont déposés auprès de banques pour des périodes de moins d'un an.

L'encaisse en fiducie représente l'encaisse détenue par NATEX au nom d'autres organismes canadiens des Fonds non publics.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24 février 2002 et 25 février 2001

(En milliers de dollars)

4. IMMOBILISATIONS

	Au 24 février 2002		
	\$		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	14 242	9 099	5 143
Véhicules et matériel informatique	1 681	1 050	631
Agencements et équipement	10 063	6 167	3 896
Améliorations locatives	<u>13 526</u>	<u>7 030</u>	<u>6 496</u>
	<u>39 512</u>	<u>23 346</u>	<u>16 166</u>

	Au 25 février 2001		
	\$		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Bâtiments	16 376	10 538	5 838
Véhicules et matériel informatique	1 554	908	646
Agencements et équipement	9 766	6 057	3 709
Améliorations locatives	<u>13 133</u>	<u>6 779</u>	<u>6 354</u>
	<u>40 829</u>	<u>24 282</u>	<u>16 547</u>

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24 février 2002 et 25 février 2001

(En milliers de dollars)

5. EMPRUNTS

Les emprunts non garantis sont détenus par le FCFC et portent intérêt au taux de 4 % par année. Les remboursements du capital au cours des cinq prochains exercices et par la suite se feront comme suit :

	\$
2002-2003	1 649
2003-2004	1 422
2004-2005	1 241
2005-2006	1 005
2006-2007	956
Par la suite	4 292
	<u>10 565</u>
Moins : tranche des emprunts à rembourser au cours du prochain exercice	1 649
	<u>8 916</u>

6. CAPITAL D'APPORT

Au cours de l'exercice 2001-2002, CANEX a procédé à la cession d'immobilisations qui avaient été transférées du fonds de la base de la BFC Wainwright. Par conséquent, la valeur nette de ces immobilisations a été retirée du capital d'apport.

	Exercice terminé le 24 février 2002	Exercice terminé le 25 février 2001
	\$	\$
Capital d'apport au début de l'exercice	23 132	23 132
Cession d'immobilisations	(20)	0
Capital d'apport à la fin de l'exercice	<u>23 112</u>	<u>23 132</u>

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24 février 2002 et 25 février 2001

(En milliers de dollars)

7. AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont composés essentiellement de bénéfices provenant des concessions dans les bases, les escadres et les unités au Canada et des frais d'administration du Programme de chauffage au mazout et des régimes d'assurance.

8. CONTRIBUTIONS AU FONDS CENTRAL

Les contributions sont versées au FCFC et au Fonds de bien-être au taux de 0,35 % du total des ventes aux consommateurs. AMSTO n'est tenu de verser que 20 % des ventes de véhicules.

9. RÉDUCTION DE VALEUR D'IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice 2001-2002, CANEX a réduit de 559 \$ la valeur de bâtiments et d'améliorations locatives, car la valeur marchande estimative de ces immobilisations dans certaines bases et escadres était inférieure à la valeur nette. De plus, NATEX a comptabilisé une réduction de valeur de 368 \$ pour des immobilisations qui ne servent plus ou qui n'ont aucune valeur de récupération.

10. FRAIS LIÉS À LA DÉSAFFECTATION DES POSTES D'ESSENCE

CANEX travaille toujours avec les Produits Shell Canada limitée et le ministère de la Défense nationale à la fermeture des anciens postes d'essence de CANEX et à la décontamination des sites. Au cours de l'exercice 2001-2002, CANEX a déboursé 330 \$ de plus pour les travaux liés à la désaffectation. Le total des frais liés à la fermeture et à la décontamination engagés par CANEX à ce jour se chiffre à 2 762 \$. Il est impossible de déterminer le coût total final à l'heure actuelle. Une réserve de 119 \$ est incluse au poste créditeurs et charges à payer et représente la meilleure estimation de la direction quant à la responsabilité éventuelle de CANEX dans cette affaire.

11. REDEVANCES ET CONTRIBUTIONS

CANEX a versé 2 933 \$ (exercice 2000-2001 – 2 258 \$) en redevances aux bases, escadres et unités des Forces canadiennes. Au Canada, les redevances se composent de la contribution de CANEX à la subvention de l'ASPPC et d'une contribution directe correspondant à 1,5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets des concessions, sauf à la BFC Suffield et à la BFC Wainwright où les redevances représentent 5 % des ventes totales plus 30 % des produits nets de concession.

NATEX a versé une contribution de 1 345 \$ (exercice 2000-2001 – 1 326 \$) à la base aérienne de l'OTAN. Ces contributions sont fondées sur divers pourcentages des ventes aux consommateurs conformément au contrat avec NATEX.

CANEX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

24 février 2002 et 25 février 2001

(En milliers de dollars)

12. RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de CANEX admissibles sont membres du Régime de retraite des employés des Fonds non publics qui procure des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service. La plus récente évaluation actuarielle indique que l'actif net du régime dépasse le passif net. Au cours de l'exercice 2001-2002, CANEX a cotisé 209 \$ (exercice 2000-2001 – 200 \$) au régime.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice 2001-2002 et de l'exercice 2000-2001, le FCFC a fourni des services de comptabilité et des services en ressources humaines à CANEX. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange de 1 631 \$ (exercice 2000-2001 – 1 616 \$), ce qui constitue le montant de la contrepartie établie et convenue par les apparentés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait à la juste valeur marchande.

14. ÉVENTUALITÉS

CANEX est impliqué dans des poursuites, des réclamations et d'autres actions en justice qui surviennent dans le cours normal des activités. Selon la direction, aucune affaire en instance ne devrait influencer sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Section 2



Programmes soutenus par le CT
Produits propres au RARM

KPMG LLP
Comptables agréés
Bureau 1500, Purdy's Wharf Tower
1959 Upper Water Street
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2
Canada

Téléphone : (902) 492-6000
Fax : (902) 429-1307
www.kpmg.ca

**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES PRIMES PERÇUES,
LES RENDEMENTS DES PLACEMENTS, LES RÉCLAMATIONS PAYÉES
ET LES DÉPENSES ACQUITTÉES DES
PRODUITS PROPRES AU RÉGIME D'ASSURANCE-REVENU MILITAIRE**

Au conseil d'administration des biens non publics,

Nous avons vérifié l'état des primes perçues, des rendements des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au Régime d'assurance-revenu militaire (RARM) de l'exercice clos au 31 décembre 2001. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du RARM. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondés sur notre vérification.

À l'exception des explications fournies dans le paragraphe qui suit, notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les produits propres au RARM ont enregistré des revenus d'intérêts totalisant 10 644 403 \$ inscrits aux recettes de placement; le calcul a été effectué en se fondant sur les provisions mathématiques. L'administrateur a confié l'évaluation des provisions mathématiques du RARM à des actuaires indépendants. En conséquence, nous avons reçu la consigne de ne pas entreprendre de procédure dans ce domaine et n'avons pas été en mesure de vérifier s'il était nécessaire d'effectuer des rajustements aux recettes de placement calculées selon les provisions mathématiques.

Le RARM comptabilise ses placements dans des fonds distincts évalués au marché et a inscrit 5 499 719 \$ à titre de manque à gagner dans ses recettes de placement. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus, puisque les sociétés d'assurance vie et d'assurance santé sont tenues de rendre compte de leurs placements selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes. Si les recettes de placement des fonds distincts étaient

comptabilisées selon les principes comptables canadiens généralement reconnus, les recettes de placement du RARM auraient accusé une diminution de 1 400 926 \$.

Le RARM comptabilise ses dépenses en immobilisations à titre de dépenses acquittées dans l'année d'acquisition. À cet égard, l'information financière n'est pas conforme aux principes comptables canadiens généralement reconnus selon lesquels les dépenses en immobilisations doivent être différées et amorties sur leur durée de vie utile estimative, d'une manière rationnelle et systématique. Si les dépenses en immobilisations avaient été comptabilisées conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus, les dépenses acquittées par les produits propres au RARM auraient affiché une diminution de 508 517 \$. Une estimation de l'amortissement des dépenses en immobilisations effectuée pour les produits propres au RARM n'a pas été déterminée.

À notre avis, à l'exception du traitement comptable des placements dans les fonds distincts et des dépenses en immobilisations décrit dans les paragraphes précédents, ainsi que les effets des rajustements aux recettes de placement, s'il y a lieu, qu'il aurait pu être nécessaire de faire si nous avions été en mesure d'effectuer les procédures concernant l'évaluation des provisions mathématiques, les états financiers donnent, à tous égards importants, une image matérielle fidèle des primes perçues, du rendement des placements, des réclamations payées et des dépenses acquittées présentés dans les états financiers des produits propres au RARM pour l'exercice clos au 31 décembre 2001, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

KPMG LLP
Comptables agréés
Halifax, Canada
Le 16 mars 2002

RARM - Programmes soutenus par le CT
Bilan
du 1 janvier 2001 au 31 décembre 2001

	2001	2000
<u>ACTIF</u>		
<i>Fonds :</i>	322 377 877	291 212 146
Total de l'actif	322 377 877	291 212 146
<u>PASSIF ET EXCÉDENT</u>		
<i>Passif - Réserves :</i>	289 496 779	271 071 630
Total du passif	289 496 779	271 071 630
Excédent/(déficit) :	32 881 098	20 140 516
Total de l'excédent/(déficit)	32 881 098	20 140 516
Total du passif et de l'excédent	322 377 877	291 212 146

RARM - Programmes soutenus par le CT
États financiers de l'année financière se terminant le 31 décembre 2001

		Année courante	Année précédente
		Fin de l'année	Fin de l'année
		(Note 1)	
<u>RECETTES</u>			
	Primes	43 224 163	41 208 847
	Placements	19 143 100	18 554 278
Total des recettes		62 367 263	59 763 125
FRAIS D'EXPLOITATION			
	Réclamations et frais connexes	23 747 247	17 903 153
	Augmentation de la réserve	18 425 152	45 066 551
	Autres	7 853 486	5 954 394
Total des frais d'exploitation		50 025 885	68 924 098
Bénéfice/(perte) net(te) d'exploitation		12 341 378	(9 160 973)
Postes extraordinaires			
	Ajust. des taxes sur les primes	399 936	164 954
	Estimation modifiée	0	27 071 191
	Autres	3	(6 327)
Total des postes extraordinaires		399 939	27 229 818
Bénéfice/(perte) net(te)		12 741 317 \$	18 068 845 \$

Note 1 : Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.

Produits propres au RARM
Bilan
du 1 janvier 2001 au 31 décembre 2001

	2001	2000
<u>ACTIF</u>		
<i>Fonds :</i>	331 157 081	333 888 057
Total de l'actif	331 157 081	333 888 057
<u>PASSIF ET EXCÉDENT</u>		
<i>Passif - Réserves :</i>	148 094 778	146 507 234
Total du passif	148 094 778	146 507 234
Excédent/(déficit) :	183 062 303	187 380 823
Total de l'excédent/(déficit)	183 062 303	187 380 823
Total du passif et de l'excédent	331 157 081	333 888 057

Produits propres au RARM
États financiers à la fin de l'année financière 2001

	Année courante Fin de l'année (Note 1)	Année précédente Fin de l'année
RECETTES		
Primes	29 836 500	27 955 794
Placements	16 059 457	21 329 274
Total des recettes	45 895 957	49 285 068
FRAIS D'EXPLOITATION		
Réclamations et frais connexes	21 965 634	18 352 307
Augmentation de la réserve	1 587 548	(3 482 602)
Autres	5 807 193	5 123 080
Total des frais d'exploitation	29 360 375	19 992 785
Bénéfice/(perte) d'exploitation	16 535 582	29 292 283
Postes extraordinaires		
Transferts au PDI	(20 000 000)	-
Autres	(854 270)	5 665 040
Total des postes extraordinaires	(20 854 270)	5 665 040
Bénéfice/(perte) net(te)	(4 318 688)	34 957 323
Ajustement - bénéfice/(perte) net(te) (note 2)	15 681 312 \$	34 957 323 \$

Note 1 : Les primes, les recettes de placements, les réclamations et les autres dépenses ont été vérifiées par KPMG.

Note 2 : Ne comprend pas les transferts au programme d'immobilisations.

Section 3

États financiers
Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes

ÉTATS FINANCIERS
pour la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Exercice clos le 28 février 2002

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

au Conseil d'administration de la

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 28 février 2002, et les états des soldes de fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondés sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse pour l'exercice clos le 28 février 2002, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 10 avril 2002

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

<u>ACTIF</u>	2002	2001
ACTIFS À COURT TERME		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	4 141 073 \$	4 373 910 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	187 177	192 520
Contributions et autres débiteurs	32 552	19 274
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration en cours (note 3)	5 963 202	5 875 918
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence en cours (note 3)	801 881	839 221
Portion exigible des prêts (note 3)	992 712	948 906
	12 118 597	12 249 749
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 13 053 \$ (2001 - 20 845 \$)	12 053	17 266
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 3)	489 901	340 767
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 3)	1 257 679	1 232 947
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 3)	1 181 384	1 092 313
	2 941 017	2 683 293
ACTIF EN FIDUCIE (note 4)		
Dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes	39 572	42 218
	15 099 186 \$	14 975 260 \$
<u>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</u>		
PASSIF EXIGIBLE		
Comptes créditeurs	11 614 \$	70 699 \$
ACTIF EN FIDUCIE (note 4)	39 572	42 218
	51 186	112 917
SOLDE DU FONDS	15 048 000	14 862 343
	15 099 186 \$	14 975 260 \$

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Recettes		
Intérêt sur les prêts en cours	421 346 \$	427 407 \$
Contributions provenant du Fonds central des Forces canadiennes	247 804	230 438
Intérêt sur les dépôts	176 372	212 207
Divers	65 388	4 063
	<u>910 910</u>	<u>874 115</u>
Dépenses		
Salaires et avantages des employés	362 734	374 710
Subventions	204 560	193 224
Prêts radiés	146 654	307 751
Amortissement	4 711	3 662
Perte au moment de l'aliénation des biens	502	□
Divers	6 092	9 711
	<u>725 253</u>	<u>889 058</u>
Recettes (dépenses) nettes pour l'exercice	185 657	(14 943)
Solde du Fonds – début de l'exercice	<u>14 862 343</u>	<u>14 877 286</u>
Solde du Fonds – fin de l'exercice	<u>15 048 000 \$</u>	<u>14 862 343 \$</u>

(voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

ÉTATS DES ENCAISSES

EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (UTILISATION)		
Activités d'exploitation		
Recettes (dépenses) nettes pour l'exercice	185 657 \$	(14 943) \$
Articles n'affectant pas l'encaisse		
Prêts radiés	150 854	307 751
Amortissement	4 711	3 662
Perte au moment de l'aliénation des actifs	502	-
Changement dans le niveau des		
Contributions et autres débiteurs	(13 278)	(7 019)
Comptes créditeurs	<u>(59 085)</u>	<u>70 356</u>
	<u>269 361</u>	<u>359 807</u>
Activités de placement		
Achat d'équipement de bureau - net	-	(14 640)
Prêts d'auto-amélioration avancés	(9 500 400)	(9 695 479)
Prêts d'urgence avancés	(1 200 404)	(1 083 470)
Prêts d'études avancés	(1 595 900)	(1 659 900)
Remboursement de prêts	<u>11 789 163</u>	<u>12 861 123</u>
	<u>(507 541)</u>	<u>407 634</u>
Augmentation (diminution) d'espèces pour l'exercice	(238 180)	767 441
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	<u>4 566 430</u>	<u>3 798 989</u>
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	<u>4 328 250 \$</u>	<u>4 566 430 \$</u>
Encaisse et dépôt composés de :		
Dépôts au FCFC	4 141 073 \$	4 373 910 \$
Encaisse détenue par les bases à des fins de prêts	<u>187 177</u>	<u>192 520</u>
	<u>4 328 250 \$</u>	<u>4 566 430 \$</u>

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La **CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES** fonctionne comme un organisme caritatif en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence canadienne des douanes et du revenu en tant qu'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres des Forces canadiennes présentement en service ou aux anciens membres, ainsi qu'aux membres de leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) *Instruments financiers*

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent d'espèces, de dépôt auprès du Fonds central des Forces canadiennes, de contributions et autres débiteurs, prêts en cours et passif. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts d'encaisse auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie de la performance du portefeuille du FCFC. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et assume ainsi un élément de risque. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixes ou que les prêts sont sans intérêt.

b) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

c) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur allocation en conformité avec l'entente entre le FCFC et de Fonds.

d) *Frais de service*

Les frais de service sur les prêts à recevoir sont enregistrés comme des recettes sur la durée du terme du prêt connexe.

e) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le conseil d'administration.

f) *Services fournis sans frais*

Le Régime d'assurance-revenu militaire se charge de l'hébergement des bureaux du Fonds. En outre, les employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom du Fonds. De tels services ne sont pas reconnus dans les états financiers en raison de la difficulté à en déterminer la valeur équitable.

g) *Utilisation des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Canada oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats véritables peuvent différer de ces prévisions.

3. PRÊTS EN COURS

a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 % proche des taux actuels du marché.

b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 15 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 10 ans. Ces prêts ne sont pas frappés d'intérêt depuis le 1^{er} juillet 1995.

c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 2 500 \$ par étudiant dont le remboursement s'échelonne sur une période de 12 mois à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

4. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre ces fonds de fiducie.

Le Memorial Trust Fund du caporal Ronald MacDonald aide les membres des Forces canadiennes et leurs familles en leur offrant des subventions payées sur les intérêts accumulés. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mise en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études post secondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique.

Le *Signals Welfare Incorporated (SWI)* fournit une aide financière aux anciens combattants qui ont servi dans le Corps royal canadien des transmissions durant la Deuxième Guerre mondiale et aux membres des Forces canadiennes et à leurs familles qui ont servi ou qui servent dans le service de communications s'étant enrôlés après le 30 septembre 1946.

Voilà un résumé des transactions de l'année.

	Caporal Ronald MacDonald Memorial Trust Fund	Fonds de bourse des Services logistiques	Signals Welfare Inc	Total
Solde, début de l'exercice	20 719 \$	15 396 \$	6 103 \$	42 218 \$
Intérêt reçu	913	541	-	1 454
Débours	(1 100)	-	(3 000)	(4 100)
Solde, fin de l'exercice	<u>20 532 \$</u>	<u>15 937 \$</u>	<u>3 103 \$</u>	<u>39 572 \$</u>

5. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime distinct auxquels adhèrent presque tous les employés à temps plein de la CAPFC. Le régime leur procure des bénéfices selon la contribution des employés aux régime et leurs années de service. L'évaluation la plus récente du régime a été effectuée le 31 décembre 1998 et les résultats ont été extrapolés au 31 décembre 2000. L'évaluation actuarielle a montré que l'actif net du régime excédait le passif.

Section 4

États financiers
Fonds central des Forces canadiennes

**ÉTATS FINANCIERS
POUR LE
FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
POUR L'EXERCICE CLOS
LE 24 FÉVRIER 2002**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

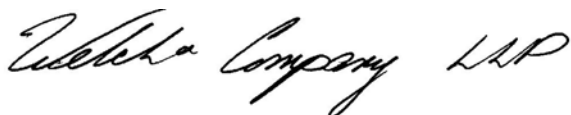
au conseil d'administration du

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Fonds central des Forces canadiennes au 24 février 2002, et les états des soldes de fonds, des recettes et dépenses, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondés sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages, des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds pour l'exercice clos le 24 février 2002, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.



COMPTABLES AGRÉÉS
Ottawa (Ontario)
Le 12 avril 2002

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTATS FINANCIERS
Au 24 février 2002

	Au 24 février 2002	Au 25 février 2001
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et quasi-espèces (note 3)	7 709 922 \$	12 088 488 \$
Intérêt accumulé à recevoir	1 207 012	2 030 901
Débiteurs	4 522 611	4 240 988
Charges payées d'avance	81 085	67 306
Portion exigible des prêts en cours (note 4)	3 066 816	3 085 456
Redevances à recevoir	-	2 603
	16 587 446	21 515 742
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Prêts-projets en cours (note 4)	15 325 549	15 378 425
Avance à FOBH	1 437 000	-
Placements à long terme (note 5)	75 285 635	89 024 110
Immobilisations (note 6)	938 796	810 680
	92 986 980	105 213 215
	109 574 426	126 728 957
ACTIF EN FIDUCIE		
Encaisse et placements	39 118 206	35 260 763
Sommes à recevoir	241 373	114 434
	39 359 579	35 375 197
	148 934 005 \$	162 104 154 \$
PASSIF ET SOLDES DE FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et déductions payables pour employés	9 455 118 \$	17 872 339 \$
PASSIF EN FIDUCIE		
	39 359 579	35 375 197
	48 814 697	53 247 536
SOLDES DU FONDS		
Non affecté	94 431 548	105 388 662
Alloués à des subventions (note 7)		
Projets mineurs	1 616 320	669 320
Charges de personnel futures	4 071 440	2 798 636
	100 119 308	108 856 618
	148 934 005 \$	162 104 154 \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES SOLDES DE FONDS
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

	<u>Surplus non affecté</u>	<u>Projets mineurs</u>	<u>Coûts de personnel</u>	<u>Au 24 février 2002</u>	<u>Au 25 février 2001</u>
Solde, début de l'exercice	<u>105 388 662 \$</u>	<u>669 320 \$</u>	<u>2 798 636 \$</u>	<u>108 856 618 \$</u>	<u>101 847 537 \$</u>
Recettes nettes pour l'exercice	(8 421 303)	-	-	(8 421 303)	7 143 559
Dépenses (projets et personnel)	- <u>(8 421 303)</u>	<u>(66 277)</u> <u>(66 277)</u>	<u>(249 730)</u> <u>(249 730)</u>	<u>(316 007)</u> <u>(8 737 310)</u>	<u>(134 478)</u> <u>7 009 081</u>
Transferts inter-fonds (allocation)	<u>(2 535 811)</u>	<u>1 013 277</u>	<u>522 534</u>	<u>-</u>	<u>--</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>94 431 548 \$</u>	<u>1 616 320 \$</u>	<u>4 071 440 \$</u>	<u>100 119 308 \$</u>	<u>108 856 618 \$</u>

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

(Comprend les données comparatives de l'exercice clos le 25 février 2001)

	Au 24 février 2002	Au 25 février 2001
Recettes		
Revenu de placement (note 5)	1 969 442 \$	13 865 951 \$
Moins :		
Intérêt attribué à la fiducie et aux fonds de bien-être	(448 798)	(521 995)
Revenu net de placement	1 520 644	13 343 956
Intérêt - prêts	617 784	632 031
Redevances du FCFC	398 860	304 413
Recettes publiques des PSP	37 171 545	30 768 105
Autres recettes publiques des PSP	148 371	120 105
Services comptables (note 12)	2 225 949	2 142 995
Frais d'administration du Régime de retraite (note 12)	154 058	97 389
Divers	279 768	34 546
Gain (perte) sur le taux de change	(80 229)	2 500
Contribution du RARM au programme Jeunesse/ASPFC	600 000	-
Contribution de CANEX à l'ASPFC	888 000	384 355
Services de personnel	1 297 358	1 078 247
Activités des PSP	815 912	569 831
Centre de production	731 415	662 123
	46 769 435	50 140 596
Dépenses		
Salaires – postes publics PSP (annexe A)	26 091 617	21 925 024
- FNP (annexe A)	6 974 282	5 449 738
Frais bancaires	339 960	313 247
Distribution aux unités – intérêts du CBC (note 3)	1 043 556	959 288
Soutien GI/TI	1 337 050	976 274
Subventions diverses	3 709 816	3 652 315
Subventions - projets majeurs	2 600 000	273 168
Subventions - projets mineurs	66 277	(7 444)
Frais liés à l'affectation de personnel PSP	249 730	141 922
Assurance	769 938	611 477
Frais de litige	47 948	10 555
Recouvrement public (annexe B)	7 500 596	5 530 451
- FNP (annexe C)	1 314 089	768 881
Déplacements	782 130	753 353
Formation	224 968	204 081
Programmes PSP et sports	1 261 485	1 046 772
Centre de production	962 310	651 504
Amortissement	230 993	180 896
	55 506 745	43 441 502
	(8 737 310)	6 699 094
Gains liés à la fermeture d'unités	-	309 987
Recettes (pertes) nettes pour l'exercice	(8 737 310) \$	7 009 081 \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

	Au 24 février 2002	Au 25 février 2001
ENCAISSE PROVENANT DE (AFFECTATION)		
Activités d'exploitation		
Recettes nettes (dépenses) pour l'année	(8 737 310) \$	7 009 081 \$
Articles n'affectant pas l'encaisse - Amortissement	230 993	253 084
	(8 506 317)	7 262 165
Changements de niveau de :		
Intérêts courus à recevoir	823 889	(122 617)
Comptes débiteurs	(281 345)	(393 080)
Charges payées d'avance	(13 779)	(34 968)
Redevances à recevoir	2 603	26 685
Comptes créditeurs et déductions payables d'employés	(8 417 221)	11 863 726
Obligation différée pour indemnité	-	(320 780)
	(16 392 170)	18 281 131
Activités de financement		
Diminution (augmentation) de prêts-projets en cours	71 516	(195 252)
Activités de placements		
Diminution (augmentation) des placements à long terme	13 816 278	(19 051 453)
Avance à la FOBH	(1 437 000)	-
Achats d'immobilisations - nets	(437 190)	(169 060)
Remboursement de créances à long terme	-	(208 068)
	11 942 088	(19 428 581)
Flux de trésorerie totale	(4 378 566)	(1 342 702)
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	12 088 488	13 431 190
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	7 709 922 \$	12 088 488 \$

(voir notes jointes)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds central des Forces canadiennes (FCFC) a été mis en place par le Chef d'état-major de la Défense le 1^{er} février 1968, en vertu de l'article 2 et des paragraphes 38 à 41 de la *Loi sur la défense nationale*, afin de fournir des services bancaires aux unités et aux fiducies de fonds non publics, et de fournir une aide financière aux unités pour la mise en place et l'amélioration des mess et d'installations récréatives et sociales au profit du personnel des Forces canadiennes et des membres de leurs familles.

En vertu de la partie 1 de *La loi de l'impôt sur le revenu*, le FCFC est exonéré du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Une partie importante des transactions de ces états financiers se rapportent à l'activité en cours dans les bases militaires.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

a) *Immobilisations*

Les immobilisations sont enregistrées en fonction de leur coût et sont amorties selon les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	9 % amortissement linéaire
Mobilier de bureau	12 % amortissement linéaire
Mobilier informatique	24 % amortissement linéaire

b) *Encaisse et quasi-espèces*

Les encaisses et les quasi-espèces sont des soldes bancaires, des placements à court terme et des encaisses détenues par les courtiers.

Les placements sont effectués au coût le plus bas et au meilleur marché. Une valeur juste des titres est fonction du prix du marché.

c) *Placements à long terme*

Les placements sont échangés activement afin de générer des capitaux, de l'intérêt et des revenus de dividendes. Les titres de participation sont enregistrés selon leur coût alors que les obligations et débetures sont enregistrées au coût de leur amortissement. Les primes d'obligations et les rabais sont amortis sur la période de placement. Les placements à long terme sont déclarés à leur valeur juste lorsque leur valeur baisse de façon non temporaire.

Le revenu du placement comprend l'intérêt, les gains et les pertes liés à la cession des titres de placement et des dividendes. Les gains et les pertes lors de la cession sont calculés en fonction du coût moyen du titre vendu.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

2. RÉSUMÉ DE POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

d) *Instruments financiers*

Les instruments financiers présentés dans le bilan se composent d'encaisse et de quasi-espèces, de comptes débiteurs, de prêts-projets exigibles, d'avances à la FOBH, de placements à long terme et de passif.

Les instruments financiers qui soumettent potentiellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit se composent principalement d'encaisse, de placements, de comptes débiteurs et de prêts-projets exigibles. En général, le FCFC place son encaisse et ses placements à court terme dans des obligations des gouvernements provincial et fédéral, dans des obligations de sociétés à cote de crédit élevée, et des acceptations de banques.

Dans le cas des comptes débiteurs, on considère que le risque de crédit est modéré en raison des taux de renouvellement historiquement élevés. Le FCFC n'exige pas de biens en garantie ou de valeurs pour soutenir des prêts-projets consentis aux bases militaires et aux navires, et de tels prêts comportent un élément de risque de crédit. Toutefois, les pertes dues aux montants non recouvrables ont été traditionnellement peu élevées, en partie parce que le Fonds administre les soldes de fonds de la plupart de ses créditeurs.

Le portefeuille du FCFC peut être libellé en devises étrangères jusqu'à concurrence de 13,5 % et le Fonds accepte les risques du marché liés aux fluctuations des taux de change des devises étrangères.

Le risque lié au taux d'intérêt est accru pour les prêts-projets exigibles, car les taux d'intérêt sont généralement fixés à 4 %. Le risque de cette nature est réduit dans le cas de placements à long terme en raison des dates d'échéance prolongées. Les taux pour les placements à court terme sont soumis à une plus grande volatilité qui est fonction de la stabilité du marché.

e) *Utilisations des prévisions budgétaires*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement acceptés au Canada exige que les gestionnaires fassent des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants reportés d'actif et de passif, et les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et des montants reportés de recettes et de dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

(f) *Conversion de devises étrangères*

Les placements faits et payés en devises étrangères sont effectués à leur équivalent en dollars canadiens à la date d'acquisition. Le revenu reçu en devises étrangères est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de réception.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

3. COMPTE BANCAIRE CENTRALISATEUR

Dans son compte de banque centralisateur (CBC), le FCFC conserve une encaisse qu'il ne contrôle pas pour le compte d'autres fonds, fiducie et unités. Le FCFC contrôle l'intérêt gagné sur ces fonds, moins un pourcentage payé en retour aux unités et aux fonds (3 % pour les unités, pourcentage variable pour les fiducies en fonction des soldes).

	Au 24 février 2002	Au 25 février 2001
	Coût	Coût
Certificats de placement garantis et autres titres à revenu fixe	6 730 232 \$	17 516 117 \$
Encaisse	4 137 378	(1 039 937)
	10 867 610	16 476 180
Moins allocation de l'actif en fiducie	(3 157 688)	(4 387 692)
	7 709 922 \$	12 088 488 \$

4. PRÊTS-PROJETS EXIGIBLES

Le FCFC consent des prêts non garantis aux bases militaires et aux navires afin de participer au financement de projets d'immobilisations. Le FCFC consent des prêts de capitaux sans intérêt aux navires déployés pour une durée de six mois et aux unités en mission des Nations Unies pour la durée de leur déploiement. Les prêts consentis à CANEX et aux bases comportent un intérêt de 4 %. Les modalités de remboursement vont de trois à vingt ans. De manière régulière, le conseil d'administration approuve l'exonération totale ou partielle du remboursement de soldes de prêts spécifiques.

	Au 24 février 2002	Au 25 février 2001
Prêts à intérêt	17 667 365 \$	17 775 255 \$
Prêts sans intérêt	725 000	688 626
	18 392 365	18 463 881
Moins tranche courante	(3 066 816)	(3 085 456)
	15 325 549 \$	15 378 425 \$

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

5. PLACEMENTS À LONG TERME

	Au 24 février 2002		Au 25 février 2001	
	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur juste</u>	<u>Coût</u>
Actions d'entreprises	46 210 062 \$	46 358 487 \$	40 379 073 \$	41 756 314 \$
Obligations du gouvernement	59 826 737	56 631 233	70 422 380	69 794 257
Titres à revenu fixe	5 070 451	6 256 433	7 491 047	8 346 609
	<u>111 107</u>	<u>111 246 153</u>	<u>118 292 500 \$</u>	<u>119 897 180</u>
	250			
Moins allocations en fiducie		<u>(35 960 518)</u>		<u>(30 873 070)</u>
		<u>75 285 635 \$</u>		<u>89 024 110 \$</u>

Les modalités d'échéance des obligations et débetures vont de 2002 à 2029, la majorité des placements arrivant à échéance au bout de cinq à dix ans. Les taux d'intérêt des obligations du gouvernement varient de 5,4 % à 9,50 %.

Le revenu des placements comprend les pertes nettes résultant de la vente des placements qui se sont élevés à 2 805 656 \$ (gains nets en 2001 : 8 391 141 \$).

6. IMMOBILISATIONS

	Au 24 février 2002		Au 25 février 2001	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette d'inventaire</u>	<u>Valeur nette d'inventaire</u>
Améliorations locatives	25 843 \$	10 360 \$	15 483 \$	17 797 \$
Mobilier de bureau	666 105	413 171	252 934	228 836
Équipement informatique	2 210 642	1 540 263	670 379	564 047
	<u>2 902 590 \$</u>	<u>1 963 794 \$</u>	<u>938 796 \$</u>	<u>810 680 \$</u>

7. AFFECTATION POUR DES SUBVENTIONS

a) *Subventions de projets mineurs*

Le FCFC affecte chaque année un montant pour des projets spécifiques approuvés au cours de l'année.

b) *Coûts futurs de personnel*

Des montants ont été affectés pour couvrir les coûts futurs de personnel PSP (indemnité de départ, coûts de recrutement, congés accumulés, congé de maternité, etc.)

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS (suite)
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

8. RESPONSABILITÉ EVENTUELLE

Le FCFC est éventuellement responsable pour 515 000 \$ (2001 – 515 000 \$) en lettres de crédit consenties aux diverses régies provinciales des alcools au nom des mess d'unités.

9. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été réagencées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'année courante

10. ENGAGEMENTS

En date du 24 février 2002, le FCFC a approuvé des prêts aux bases et aux navires, d'un total de 1 700 751 \$ (2001 – 1 970 091 \$) qui n'ont pas encore été avancés.

En outre, le Fonds a signé un contrat de diffusion radio et télévisée par satellite d'un coût annuel comme suit :

2003	<u>2 400 000 \$</u>
------	---------------------

11. PENSION

Le Régime de retraite des FNP des employés est un régime d'avantages définis couvrant pratiquement tous les employés à temps plein du FCFC, et offre des prestations de retraite en rapport aux contributions et aux années de service. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite a été réalisée au 31 décembre 1998, puis extrapolée au 31 décembre 2000. Cette évaluation actuarielle montre que les avoirs nets du régime sont supérieurs au passif net.

12. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, le FCFC a facturé d'autres établissements de l'organisation des fonds non publics pour des services de comptabilité, de personnel et de paie.

Ces transactions sont des pratiques normales et sont mesurées au montant d'échange, qui est le montant de compensation établi et approuvé par les entités apparentées.

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES
ANNEXE DES DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

ANNEXE A : SALAIRES

	2002		
	<u>Fonds publics PSP</u>	<u>Non publics</u>	<u>Total</u>
CPSP - administration	1 327 082 \$	202 995 \$	1 530 077 \$
CRH - administration	372 027	1 891 245	2 263 272
Opérations de déploiement	2 469 267	-	2 469 267
Vérification	585 840	120 410	706 250
Gestionnaires des PSP	1 148 372	-	1 148 372
Gérants des mess	1 901 082	-	1 901 082
Éducation physique	12 307 320	-	12 307 320
Comptabilité régionale	2 955 015	1 357 359	4 312 374
C Fin - comptabilité	250 871	653 313	904 184
RH – régions	-	1 454 147	1 454 147
CANEX - administration	1 706 220	-	1 706 220
Soutien des PSP aux petites bases	242 985	-	242 985
C Fin et la GI/TI régionale	323 919	760 529	1 084 448
PCD/DSE	501 617	534 284	1 035 901
	<u>26 091 617 \$</u>	<u>6 974 282 \$</u>	<u>33 065 899 \$</u>
	2001		
	<u>Fonds publics PSP</u>	<u>Non publics</u>	<u>Total</u>
CPSP - administration	697 680 \$	148 989 \$	846 669 \$
CRH - administration	336 124	1 076 046	1 412 170
Opérations de déploiement	987 172	-	987 172
PCD/DSE	373 232	-	373 232
Vérification	414 758	85 437	500 195
Gestionnaires des PSP	1 003 229	-	1 003 229
Gérants des mess	1 672 970	-	1 672 970
Éducation physique	11 612 772	-	11 612 772
Comptabilité régionale	2 739 245	1 301 886	4 041 131
C Fin - comptabilité	492 833	1 538 369	2 031 202
RH – régions	-	1 277 815	1 277 815
CANEX – administration	1 595 009	-	1 595 009
Sports nationaux	-	21 196 \$	21 196 \$
	<u>21 925 024 \$</u>	<u>5 449 738 \$</u>	<u>27 374 762 \$</u>

FONDS CENTRAL DES FORCES CANADIENNES

ANNEXE DES DÉPENSES (suite)

EXERCICE CLOS LE 24 FÉVRIER 2002

ANNEXE B : DIVERS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Recouvrement public		
Soutien aux déploiements	3 949 453 \$	3 202 076 \$
Président et chef de la direction – services d'entreprise	240 451	309 267
DSFM/CCNFM	287 452	275 650
Équipement	807 506	258 739
Autres dépenses	439 091	320 116
Opérations de déploiement	266 688	-
CPSP conditionnement physique et sports	1 368 955	1 164 603
Responsabilité du personnel et LIAE	141 000	-
	<hr/>	<hr/>
	7 500 596 \$	5 530 451 \$

ANNEXE C : DIVERS

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
FNP		
FCFC	152 999 \$	227 984 \$
CRH	186 954	196 830
PCD/DSE	778 181	154 349
C Fin	55 178	32 978
CPSP	12 362	6 299
DEVI	4 311	2 672
Comptabilité régionale	100 952	116 964
RH - régions	23 152	30 805
	<hr/>	<hr/>
	1 314 089 \$	768 881 \$

Section 5

États financiers
Régime de retraite des employés des Fonds non publique

États financiers

**Régime de retraite des employés des Fonds non
publics des Forces canadiennes**

Le 31 décembre 2001

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président et aux membres du comité des pensions et des avantages sociaux des employés,

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et des droits en rente du **Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes** pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 ainsi que les états de l'évolution de l'excédent, des droits de rente et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur du Régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. La vérification comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par l'administrateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et des droits de rente du Régime pour l'exercice clos le 31 décembre 2001, et pour l'évolution de l'excédent, des droits de rente et de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Ottawa, Canada,

Ernst & Young LLP

Comptables agréés

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS ET DES DROITS DE RENTE

Exercice clos le 31 décembre

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LES PRESTATIONS

	2001 \$	2000 \$
Placements au marché <i>[annexe A]</i>	56 551 968	61 834 047
Espèces	457 796	360 324
Charges payées d'avance	7 988	6 099
Immobilisations <i>[note 4]</i>	108 068	163 638
	57 125 820	62 364 108
Moins : charges à payer	48 888	107 683
Actif net disponible pour le service des prestations	57 076 932	62 256 425

DROITS EN RENTE – EXCÉDENT ET DÉFICIT

Valeur actuarielle des droits en rente <i>[note 5]</i>	62 494 486	57 326 795
Excédent (déficit)	(5 417 554)	4 929 630
Droits en rente - excédent (déficit)	57 076 932	62 256 425

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT)

Exercice clos le 31 décembre

	2001 \$	2000 \$
Excédent de l'actif net disponible pour le service des prestations en sus des droits en rente, début de l'exercice	4 929 630	11 594 732
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations	(5 179 493)	(2 676 414)
Augmentation nette des droits en rente	(5 167 691)	(3 988 688)
Excédent (déficit) de l'actif net disponible pour le service des prestations en sus des droits en rente, fin de l'exercice	(5 417 554)	4 929 630

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES DROITS EN RENTE
(note 5)

Exercice clos le 31 décembre

	2001 \$	2000 \$
AUGMENTATION DES PRESTATIONS		
Intérêts - prestations	3 771 614	3 483 399
Prestations	5 501 326	3 995 719
Augmentation des prestations	8 822 940	7 479 118
DIMINUTION DES PRESTATIONS		
Versements périodiques et remboursements	3 655 249	3 490 430
Augmentation nette des prestations	5 167 691	3 988 688
Droits de rente début de l'exercice	57 326 795	53 338 107
Droits de rente, fin de l'exercice [note 5]	62 494 486	57 326 795

Voir notes jointes

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice clos le 31 décembre

	2001 \$	2000 \$
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Contributions		
Employés	1 645 383	1 301 537
Employeur	801 877	638 793
	2 447 260	1 940 330
Placements		
Revenu en intérêts	1 404 787	1 650 502
Revenu de dividendes et versements	464 686	1 666 307
Perte en capital – revenu fixe	(270 252)	(230 414)
Gains (pertes) en capital – actions	(1 260 923)	2 840 091
Manque à gagner du marché (pertes)	(3 722 957)	(6 467 104)
Gains (pertes) - devises	(339)	(577)
	(3 384 998)	(541 195)
	(937 738)	1 399 135
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Retraits		
Service de la rente	2 824 838	2 682 659
Remboursements	830 411	807 771
	3 655 249	3 490 430
Frais d'exploitation		
Frais de gestion de placement	220 806	222 864
Autres frais professionnels	75 696	119 736
Divers	80 376	99 690
Administration du régime	154 058	97 389
Amortissement	55 570	45 440
	586 506	585 119
	4 241 755	4 075 549
Diminution de l'actif net pendant l'exercice		
	(5 179 493)	(2 676 414)
Actif net disponible pour le service des prestations, début de l'exercice	62 256 425	64 932 839
Actif net disponible pour le service des prestations, fin de l'exercice	57 076 932	62 256 425

Voir notes jointes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre

1. RÉGIME DE RETRAITE

Le Régime de retraite des employés des FNP des FC a été établi en vertu des dispositions de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale* pour refléter l'accumulation des cotisations des employés et des contributions des employeurs provenant des bases participantes, le transfert de ces fonds au dépositaire aux fins d'investissement ainsi que l'enregistrement de l'actif et du passif du Fonds. Le Régime est un régime à prestations déterminées intégré au Régime de retraite du Canada/Québec et enregistré en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* du Canada. L'adhésion au Régime est obligatoire pour tous les employés à plein temps âgés de 18 ans et plus, ayant quatre années de service. Le Régime est financé par l'employé et l'employeur. L'employé contribue 4,5 % de son salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension, et 6 % du revenu annualisé excédant le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. L'employeur contribue des montants actuariels recommandés et suffisants pour compenser toute perte actuarielle et assurer des prestations de retraite aux membres durant l'année en cours. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension a été faite au 31 décembre 1998.

Les employés qui satisfont aux modalités d'admissibilité ont droit à des prestations de pension annuelle, débutant à l'âge de 65 ans pour les années de service au 1^{er} janvier 1997 ou après, d'un montant égal à 1,5 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen, plus 2 % de leur revenu moyen ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension depuis le 1^{er} janvier 1997, plus, pour les années de service avant le 1^{er} janvier 1997, le plus élevé de : a) 40 % des cotisations requises totales de l'employé avant le 1^{er} janvier 1997, b) 1,5 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension menant au MGAP moyen plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension excédant le MGAP moyen multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997, ou c) 1,8 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 jusqu'à concurrence de 34 900 \$, plus 2,4 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 pour un revenu supérieur à 34 900 \$ mais inférieur à 52 350 \$ plus 2 % du revenu moyen de l'employé ouvrant droit à pension pour 1994, 1995 et 1996 excédant 52 350 \$ multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à pension avant le 1^{er} janvier 1997. Les employés qui possèdent moins de trois années de services sont seulement admissibles au plus élevé de a) ou de b) pour leurs années de service avant le 1^{er} janvier 1997.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre

Le revenu ouvrant droit à pension comprend le salaire de base, les heures supplémentaires et la rémunération au rendement, mais exclut les bonis et les autres rémunérations exceptionnelles. Le revenu moyen ouvrant droit à pension signifie le revenu moyen, à titre de participant au régime, des trois années consécutives les mieux rémunérées au cours des dix années précédant la date de la retraite. Si l'employé possède moins de trois années de service ouvrant droit à pension, son salaire réel moyen sera utilisé.

Les employés ayant dix années et plus de service ouvrant droit à pension peuvent prendre leur retraite à 60 ans et toucher immédiatement une pension non réduite. Les employés âgés de 50 ans ayant dix années ou plus de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 60^e anniversaire. Les employés âgés de 55 ans ayant moins de dix années de service ouvrant droit à pension peuvent choisir une retraite anticipée et recevoir une pension réduite de 0,25 % pour chaque mois, à compter de la date de retraite jusqu'à leur 65^e anniversaire.

2. POLITIQUE COMPTABLE IMPORTANTE

Les états financiers sont établis conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. L'actif des fonds, le passif, les contributions et les dépenses sont déclarés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. PLACEMENTS DES AVOIRS DU RÉGIME

Les placements du régime, administrés par un fiduciaire indépendant, sont évalués sur le marché et représentent la valeur à la date du bilan qui pourrait être réalisé si de tels placements étaient convertis en espèces. Les pertes ou les gains en capital apparaissent dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les prestations.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre

4. IMMOBILISATIONS

	2001		2000	
	Coût \$	Amortissement accumulé \$	Coût \$	Amortissement accumulé \$
Logiciel	216 143	108 075	216 143	52 505
Amortissement accumulé	(108 075)		(52 505)	
Valeur comptable nette	108 068		163 638	

Les immobilisations sont consignées à leur valeur et amorties en ligne droite sur leur durée de vie approximative à raison de 24 % par an.

5. DROITS EN RENTE

Les droits en rente représentent le montant actuariel déterminé de la valeur actuelle nécessaire pour se conformer aux obligations futures de pension pour les membres actifs et retraités à la date du bilan. L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension a été faite au 31 décembre 1998 et extrapolée au 31 décembre 2001 par William M. Mercer Limited, actuaires du Régime. Les montants comparatifs pour 1998 ont été extrapolés par William M. Mercer Limited. L'évaluation a été déterminée par la méthode de coût actuariel des droits en rente. Les hypothèses importantes utilisées sont :

- l'espérance de vie des participants telle qu'elle figure au taux de mortalité gradués avant marge de 1983
- taux d'intérêt de 6,5 %
- taux d'indexation des salaires de 4 %

L'excédent, les droits en rente et les déficits, déterminés par une évaluation actuarielle au 31 décembre 2001, peuvent différer du montant extrapolé à la suite de la cessation, du décès, d'une invalidité ou d'une retraite, et les augmentations salariales diffèrent de celles qui ont été extrapolées durant la dernière période d'évaluation actuarielle. La dernière évaluation actuarielle a été réalisée au 31 décembre 1998.

Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes

INVESTISSEMENTS

Annexe A

Exercice clos le 31 décembre

	au 31 décembre 2001		au 31 décembre 2000	
	Marché	Coût d'acquisition	Marché	Coût d'acquisition
	\$	\$	\$	\$
PASSIF				
Titres canadiens	19 767 758	18 734 862	22 237 624	18 562 542
Titres internationaux	14 561 094	15 749 489	12 376 699	12 324 997
	34 328 852	34 484 351	34 614 323	30 887 539
OBLIGATIONS ET DÉBENTURES				
Société	4 393 295	4 300 264	6 983 753	7 119 217
Gouvernement	13 248 805	13 521 508	17 157 518	17 317 791
Titres hypothécaires	3 692 152	3 620 305	991 001	966 314
	21 334 252	21 442 077	25 132 272	25 403 322
Billet à court terme	662 406	658 769	1 638 307	1 630 770
AUTRE				
État des revenus de placement	226 458	226 458	412 428	412 428
Espèces	□	□	36 717	36 717
	888 864	885 227	2 087 452	2 079 915
Total des placements	56 551 968	56 811 655	61 834 047	58 370 776

Voir notes jointes

Section 6

Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC

RÉGIME DE RÉMUNÉRATION
DE LA HAUTE DIRECTION DE L'ASPCF

ANNÉE FINANCIÈRE 2001-2002

**CANADIAN FORCES
PERSONNEL SUPPORT AGENCY**



**AGENCE DE SOUTIEN DU PERSONNEL
DES FORCES CANADIENNES**

PRÉFACE

L'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes (ASPFC) gère ses activités en fonction du principe fondamental que *le client est roi*. L'Agence vise à matérialiser sa devise, *À votre service*, à l'égard de sa clientèle, les hommes et les femmes des FC ainsi que leurs familles. En fait, notre existence dépend entièrement de notre capacité d'atteindre cet objectif.

En tant que président et chef de la direction de l'ASPFC, je dois veiller à ce que l'Agence et ses clients profitent d'un cadre de gestion composé de membres qui sont prêts et disposés à s'acquitter de notre mandat. La rémunération et les mesures de rendement jouent un rôle important dans le cadre de ce processus. Les systèmes de récompenses et la reconnaissance ont toujours été des éléments importants lorsqu'il s'agissait de motiver les employés et de reconnaître l'excellence de leur travail.

C'est en tenant compte de ces données que l'on a procédé à un examen approfondi du régime de rémunération de la haute direction. La seule constante en ce qui concerne la rémunération de la haute direction est le changement. L'évolution de la nature des organisations, de leurs structures de base, des marchés concurrentiels et du milieu législatif a eu une incidence sur la philosophie et les pratiques liées à la rémunération de la haute direction. Ainsi, des efforts ont été déployés au cours de l'année financière 2000-2001 pour doter l'ASPFC de dirigeants exceptionnels capables d'assumer leurs responsabilités et d'affirmer avec force à leur clientèle *À votre service*. Pour réaliser cet objectif, l'Agence doit offrir à ses dirigeants une rémunération qui se rapproche davantage de celle du marché, où la compétition est de plus en plus forte. Lors de l'élaboration du régime de rémunération de la haute direction, recommandé par la *Hay Group Canada*, auteurs du Rapport Strong, nous avons tenu compte des principes directeurs suivants et les avons appliqués :

Le régime :

- doit être comparable à ceux du secteur privé, des sociétés d'État et des ministères en ce qui concerne la stratégie de recrutement utilisée pour combler certains postes (excellence/compétences supérieures);
 - doit être conforme à la culture externe (activités productrices de recettes) et interne;
 - doit faire en sorte que tous les éléments de la rémunération sont réalisables;
 - doit contribuer à maintenir un bon moral.

Ce régime, qui représente un investissement essentiel relativement à notre capital humain, est équitable et axé sur le marché. Il tient compte des valeurs et de la culture des FC et de l'ASPFC.

Conformément à nos valeurs en ce qui concerne la transparence et les communications, ce document expose en détail le régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC et est joint à notre rapport annuel (2001-2002).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président et chef de la direction,



John F. Geci

Régime de rémunération de la haute direction de l'ASPFC – 2001-2002

En 2000, le conseil d'administration des biens non publics (CA BNP) de l'ASPFC a demandé à la société *Hay Group Canada* d'effectuer une étude dont les résultats seraient utilisés dans le cadre de l'élaboration d'un régime de rémunération de la haute direction qui soit abordable, réalisable et efficace. Ce régime servirait de stratégie de rémunération pour les membres du conseil de la haute direction (CHD) de l'ASPFC. L'étude menée par la société Hay a permis de donner au comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP, présidé par le vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD), ainsi qu'au CA BNP un aperçu du régime de rémunération de l'ASPFC et du positionnement des salaires qui sont actuellement versés aux membres de la haute direction de l'Agence par rapport à trois autres marchés, c'est-à-dire les organisations financières et commerciales du secteur privé, les sociétés d'État et les ministères du secteur public. Les auteurs de cette étude ont également formulé des recommandations relatives aux échelles salariales et aux mouvements à l'intérieur de ces échelles ainsi qu'aux concepts de rémunération au rendement pour les postes de la haute direction de l'Agence, en ce qui concerne ces marchés.

Conseil de la haute direction (CHD)

Le régime de rémunération de la haute direction s'applique aux membres du CHD. Celui-ci est composé de personnes dont le rôle et les responsabilités au sein des divisions opérationnelles et de soutien contribuent à l'atteinte des objectifs de l'ASPFC. Un membre de la haute direction est défini comme étant un membre du CHD de l'ASPFC nommé par le président et chef de la direction. Le CHD comporte les postes suivants : président de CANEX, président du RARM, vice-président exécutif des programmes de soutien du personnel, chef des services financiers et vice-président finance, vice-président des ressources humaines et vice-président de l'examen et de la vérification interne.

En ce qui a trait à certains postes, le régime de rémunération de la haute direction prend en considération les responsabilités et l'obligation de rendre compte qui s'apparentent davantage à celles assumées par les cadres du secteur privé. Ce type de poste est associé à la production de recettes et à des entreprises à but lucratif. Ce regroupement tient compte des risques et des avantages liés à l'unité fonctionnelle et des conséquences d'apports éventuels aux résultats fondés sur l'atteinte d'objectifs d'affaire et financiers prédéterminés de l'unité fonctionnelle du participant. Nonobstant ce qui précède, le service à la clientèle demeure l'objectif primordial. D'autres membres de la haute direction, à qui l'on fixe habituellement des objectifs de gestion financière ou non financière précis, participent activement à la gestion des activités ayant des conséquences sur la prestation de services et sur la satisfaction de la clientèle. En général, ils veillent à la mise en œuvre de plans d'activités ou à l'amélioration des activités quotidiennes. Toutefois, d'autres membres de la haute direction possèdent une grande capacité d'analyse, d'examen et d'exécution qui se traduit par des réalisations, ce qui leur permet d'appuyer les plans d'activités et de fixer des objectifs en matière de politique et d'améliorer ces aspects.

Le régime vise à assurer une équité au sein de l'Agence et à offrir des conditions de travail comparables à celles offertes dans des organisations pertinentes. La structure salariale a été élaborée en fonction de la valeur comparative interne et des postes offerts sur le marché.

Structure salariale

L'étude menée par la société Hay consistait essentiellement à comparer un marché large composé de 325 organisations du secteur privé et de 25 organisations du secteur public. Ce nombre est par la suite passé à 92 organisations du secteur privé et à 17 organisations du secteur public afin d'établir une échelle salariale qui tenait compte des différentes orientations des postes. Cette méthode a permis à l'Agence de positionner les salaires de chacun de ses postes afin qu'ils correspondent aux défis relevés par des postes des secteurs privé ou public. Lors de la mise en œuvre du régime proposé par la société Hay, l'Agence a mis en place un traitement minimum et un traitement maximum pour chacun des postes de la haute direction.

Ces échelles salariales favorisent également la stratégie de recrutement et de maintien de l'effectif de l'ASPFC. En ajustant les échelles salariales et en respectant la politique de l'ASPFC qui consiste à se situer sur la médiane, les données du marché indiquées par la société Hay ont permis de fixer l'échelle salariale de l'AF 2000-2001 en tenant compte de l'indice des prix à la consommation. Conséquemment à ces considérations, le salaire minimum des membres du CHD pour l'AF 2001-2002 a été fixé à 101 800 \$ et le salaire maximum à 151 200 \$.

Rémunération au rendement

Le régime de rémunération de la haute direction recommandé par la société Hay comporte une approche consistant à offrir une partie du salaire et à-côtés de façon conditionnelle, c'est-à-dire en fonction du rendement. C'est une très bonne façon de reconnaître et de récompenser le travail des employés qui ont fourni un rendement élevé et de motiver le personnel. De plus, cette méthode est conforme aux politiques mises en œuvre par les sociétés privées, les sociétés d'État et les ministères. On a ainsi déterminé trois niveaux de rémunération au rendement afin d'assurer un bon équilibre entre le salaire et les résultats : *seuil-limite*, *objectif* et *maximum*. Les groupes admissibles peuvent atteindre ces différents niveaux de rémunération (seuil-limite, objectif et maximum) selon la capacité de ces postes à influencer sur les niveaux de service offerts par l'ASPFC et sur les résultats obtenus par celle-ci. Si les objectifs sont atteints ou dépassés, la rémunération au rendement peut varier de 5 % à 30 %. Des outils de mesure du rendement des membres de la haute direction de l'ASPFC sont utilisés pour évaluer les réalisations et déterminer le niveau de rendement.

Conclusion

La structure salariale est un outil valable lorsqu'il s'agit de distinguer les activités commerciales et les activités axées sur le service qui relèvent des divers postes de la haute direction de l'Agence.

L'échelle de rémunération de base permet à l'Agence de recruter et de garder des dirigeants talentueux dont elle a besoin pour offrir un excellent service à sa **clientèle**, c'est-à-dire les hommes et les femmes des FC, et leurs familles. Cette échelle permet également de bien distinguer les différents niveaux de dirigeants responsables de la gestion des diverses activités de l'Agence. La portion variable de la structure salariale permet de récompenser les personnes ayant obtenu un rendement exceptionnel.

Le régime de rémunération de la haute direction a été approuvé par le CA BNP à la suite d'une présentation effectuée en juin 2001 par le comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP. On prévoit le réviser sur une base régulière, c'est-à-dire à tous les trois ans afin de l'ajuster aux conditions existantes.

Voici la composition du comité de la rémunération et des ressources humaines des BNP :

Président : VCEMD

Membres : CEMFM
SMA(RH-Mil)
CJ MDN/FC
Adjuc FC
Adjuc CEMFA
SMA, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada
Président et chef de la direction de l'ASPFC (membre d'office)

États financiers
Régime d'assurance collective
des employés des Fonds non publics

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au chef d'état-major de la Défense :

Pour se conformer aux exigences de la *Loi sur la défense nationale*, et les ordres et règlements de la Reine concernant la responsabilité fiduciaire du conseil d'administration des Biens non publics (CA BNP), une vérification des états financiers des régimes d'assurance collective des employés des FNP pour l'exercice financier 2001-2002 des FNP a été réalisée par le directeur de l'examen et de la vérification interne de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes.

Certification de la vérification :

J'ai vérifié le bilan des régimes d'assurance collective des employés des FNP, composante du Fonds des avantages sociaux des employés des FNP (mis en place en vertu de l'article 38 de la *Loi sur la défense nationale*) au 28 février 2002, et l'état des contributions et dépenses pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2001 et le 28 février 2002. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et ainsi j'ai inclus d'autres procédures de vérification justifiées par les circonstances. La vérification ne comprend pas la comptabilité des régimes d'assurance collective réalisée par la compagnie d'assurance Manulife (assureur). Toutefois, le rapport annuel préparé par la compagnie d'assurance Manulife a servi de source pour la vérification.

À mon avis, le bilan ci-joint, et l'état des contributions et des dépenses, présentent de manière juste la situation financière au 28 février 2002 des régimes d'assurance collective des employés des FNP. Leurs résultats d'exploitation pour l'exercice terminé sont conformes aux principes comptables généralement acceptés qui ont servi de base au même titre que l'année précédente.

Le vice-président de l'examen et de la vérification interne
Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes,

Terry P. Payan

Ottawa (Ontario)
Juillet 2002

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

BILAN (Note 1)

AU 28 FÉVRIER 2002

	28 février 2002	28 février 2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Banque	3 813 889,31 \$	3 796 169,43 \$
Actif total	<u>3 813 889,31 \$</u>	<u>3 796 169,43 \$</u>
PASSIF		
Exigibilité		
Charges à payer	254 534,19 \$	26 248,66 \$
Dispense d'ass.-vie collective (note 2)	157 904,00	190 429,00
EMND* (note 3)	<u>136 182,00</u>	<u>113 650,00</u>
Passif total	548 620,19 \$	330 327,66 \$
SURPLUS		
Début de l'exercice (note 4)	3 465 841,77 \$	3 266 838,99 \$
Changements pour l'exercice	<u>(200 572,65)</u>	<u>199 002,78</u>
Fin de l'exercice (note 5)	3 265 269,12 \$	3 465 841,77 \$
PASSIF ET EXCÉDENT TOTAUX	<u>3 813 889,31 \$</u>	<u>3 796 169,43 \$</u>

* Encourues mais non déclarées

Les notes jointes font partie intégrante de ces états financiers.

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP

ÉTATS DES CONTRIBUTIONS ET DÉPENSES (Note 1)

**POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE
LE 1^{ER} MARS 2001 ET LE 28 FÉVRIER 2001**

	2001-2002	2000-2001
CONTRIBUTIONS ET REVENU		
Contribution employé – Canada et NATEX	723 979,56 \$	654 762,39 \$
Contribution employeur – Canada et NATEX	963 911,97	889 234,90
Revenu d'intérêt (CBC) *	142 918,77	187 418,93
Revenu LIAE ** (note 6)	141 000,00	255 000,00
Contribution employé/employeur – Bosnie	127 434,79	52 823,39
Trop perçu – impôt - Bosnie	2 065,58	653,39
Dispense d'assurance-vie collective	<u>32 525,00</u>	<u>114 377,00</u>
REVENU TOTAL	<u>2 133 835,67 \$</u>	<u>2 154 270,00 \$</u>
DÉPENSES		
Primes payées Canada et NATEX (note 7)	1 778 128,90 \$	1 539 814,19 \$
Primes payées – Bosnie	87 822,03	36 853,61
Honoraires professionnels	74 002,27	4 315,91
Arrérage des taxes	14 019,00	23 710,00
Dépenses diverses	5,52	9 424,35
Dépenses EMNR (note 3)	22 532,00	19 879,00
Dépenses LIAE	<u>357 898,60</u>	<u>321 270,16</u>
DÉPENSES TOTALES	<u>2 334 408,32 \$</u>	<u>1 955 267,22 \$</u>
EXCÉDENT POUR L'ANNÉE	<u>(200 572,65) \$</u>	<u>199 002,78 \$</u>

* Compte bancaire consolidé

** Loi sur l'indemnisation des agents de l'État

RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP
NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 FÉVRIER 2002

Note 1. Politiques comptables importantes

Les RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES FNP comprennent des actifs et des passifs acquis et encourus lors de la prestation dans les unités aux employés et employeur : prestations d'invalidité longue durée, d'assurance-vie, d'assurance-vie optionnelle, des régimes de soins de santé et de soins dentaires. Les actifs du Fonds, passifs, contributions et dépenses sont déclarés en comptabilité d'exercice modifiée.

Note 2. Dispense d'assurance-vie collective

En 1987, il a été décidé de mettre fin à la provision de l'exonération de primes de la police d'assurance-vie. La provision a été remplacée par une entente selon laquelle l'ASPFC (FNP) continuerait à payer les primes au nom de ces membres. L'ASPFC (FNP) a mis en place une réserve interne pour se protéger contre le risque accru de paiements d'assurance pour ce groupe de membres, eu égard à leurs taux accrus de mortalité et de morbidité. Cette entente couvre tous les employés qui ont commencé à percevoir des prestations d'ILD entre le 1^{er} mars 1987 et le 29 février 2000. L'action comptable reflétant ce changement a été approuvée et initialement incluse dans les états de l'année financière 1999-2000. La clause d'exonération des primes a été réintroduite pour la nouvelle année du régime, le 1^{er} mars 2000. La réserve a été réduite à 157 904,00 \$ au 28 février 2002 et finira par être réduite à zéro, les membres de ce groupe fixe prenant leur retraite ou mettant fin aux prestations d'ILD.

Note 3. Réclamations encourues mais non déclarées (EMND)

Les dépenses du régime collectif ne comprennent pas les montants de réclamations encourus par les assurés mais non déclarés à l'assureur à l'expiration de la police. À l'expiration de la police, ces montants sont la responsabilité directe des régimes d'assurance collective des employés des FNP. Au 28 février 2002, les réclamations encourues mais non déclarées évaluées par la formule actuarielle s'élevaient à 136 182 \$. Ce montant est calculé à partir des informations fournies par Manulife dans son rapport 2001-2002. Le passif apparaît dans le bilan pour l'année financière 2001-2002.

La formule actuarielle utilisée pour les réclamations EMND fournie par Manulife a servi à évaluer le montant de 136 182 \$ détaillé ci-après :

<u>Avantage</u>	<u>Réclamations payées</u>	<u>EMND %</u>	<u>Réserve exigée</u>
Soins médicaux importants	417 220 \$	21,4 %	89 286 \$
Soins dentaires	455 308 \$	10,3 %	<u>46 897 \$</u>
	Total		<u>136 182 \$</u>

Note 4. Excédent – Début de l'exercice

Le montant de 3 465 841,77 \$ figurant comme excédent de début d'exercice est composé des soldes de réserve suivants au 1^{er} mars 2001 :

Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451,30 \$
Réserve LIAE	2 101 277,08
Réserve assurance dentaire	(70 652,54)
Réserve assurance médicale - Bosnie*	3 633,75
Réserve assurance médicale	(110 070,75)
Réserve assurance médicale - Bosnie	1 918,28
Réserve ILD 2 (imposable)	1 081 045,21
Réserve ILD 2 (imposable) - Bosnie	7 647,13
Réserve assurance-vie collective	474 633,87
Réserve assurance-vie collective - Bosnie	3 387,44
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(190 429,00)</u>
 Total	 <u>3 465 841,77 \$</u>

* Les totaux inscrits pour la Bosnie représentent 6 mois d'activités de l'exercice 2000-2001.

Note 5. Excédent – Fin de l'exercice

Le montant de 3 265 269,12 \$, figurant comme excédent de fin d'exercice est composé des soldes de réserve suivants au 28 février 2002 :

Réserve ILD 1 (non imposable)	163 451,30 \$
Réserve GECA	1 949 453,24
Réserve assurance dentaire	(73 812,38)
Réserve assurance dentaire Bosnie	13 576,21
Réserve assurance médicale	(137 587,33)
Réserve assurance médicale - Bosnie	10 474,61
Réserve ILD 2 (imposable)	999 485,75
Réserve ILD 2 - Bosnie	22 527,26
Réserve assurance-vie collective	463 917,60
Assurance-vie collective Bosnie	11 686,86
Dispense d'assurance-vie collective	<u>(157 904,00)</u>
 Total	 <u>3 265 269,12 \$</u>

Note 6. Loi sur l'indemnisation des agents de l'État (LIAE)

Le 1^{er} janvier 1999, l'employeur a cessé de verser les contributions exigées en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et la situation demeurera la même jusqu'à la réduction de l'excédent à un niveau raisonnable.

Note 7. Primes payées

Les primes payées correspondent au montant des primes évalué et exigé par l'assureur pour couvrir des dépenses en espèces dont il anticipe l'engagement dans les douze mois se terminant le 28 février 2002. La prime comprend les montants prélevés proportionnellement à l'expérience pour rembourser à l'assureur les déficits de l'année précédente, s'il y a lieu (redressement du déficit), et les montants devant financer les déficits de l'année en cours et des années subséquentes. Ces primes sont payées à l'avance pour le mois suivant.